

SITES & SOLS POLLUÉS ET LOI ALUR - FONDAMENTAUX TECHNIQUES, JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Cette formation traite de la prise en compte en amont de la pollution des sols dans un projet d'aménagement, d'un point de vue technique, juridique, sanitaire et environnemental.

Objectifs opérationnels

- Anticiper et maîtriser les risques lors d'acquisitions, de cessions de sites et sols pollués...

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Les fondamentaux

- Notions de base sur la pollution du milieu souterrain
- Risques et conséquences d'une pollution des sols

Articulation des études environnementales dans le phasage d'un projet, les enjeux et les points bloquants

- « Fondamentaux » de la politique française de gestion des sites pollués et bases réglementaires actuelles
- Textes réglementaires qui peuvent s'appliquer :
 - Code de l'Environnement avec la réglementation sur les Installations classées pour la Protection de l'environnement (ICPE)
 - Loi sur les déchets
 - Loi sur l'Eau
 - Code de l'urbanisme
 - Code civil
- Différences d'obligations entre un site ICPE et non ICPE
- Précautions à prendre dans le cadre d'une acquisition foncière ou d'une vente et les clauses de recours
- Prendre en compte la pollution de sol dans les règles d'urbanismes (PLU, servitudes)

La responsabilité en matière de sites pollués

- Responsabilité de l'exploitant, propriétaire du site, liquidateur judiciaire, acquéreur
- Détermination du responsable de la remise en état

Le plan de gestion en cas de site pollué

- Quand faire un plan de gestion ? Que contient-il ?
- Analyse de la compatibilité entre les usages et les pollutions
- Bilan coût-avantages
- Analyse des risques résiduels
- Dossier de récolement

Mettre en oeuvre pratiquement

- Etudes de cas pour un site ICPE et un site non ICPE
- Questions à se poser en cas de modification d'usage ou de cession d'un site
- Que faire en cas de pollution avérée ?
- Quelles démarches ?

Cette formation est également réalisable n présentiel.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustration au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction ou architecte.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com